

Recherche UCLouvain-VUB

Opinion ou discours de haine ? La frontière est mince

EN BREF :

- En Belgique, les **propos discriminatoires** sont **punis par la loi**. Mais que faire quand ces propos se situent à la **frontière entre l'opinion et le discours** incitant à la haine ?
- L'UCLouvain et la VUB ont analysé **les caractéristiques linguistiques des propos d'hommes et de femmes politiques sur les réseaux sociaux**, avant et pendant la campagne électorale de mai 2019
- **Résultat ? Des stratégies incitant à la haine** tout en contournant la sentence judiciaire ont clairement été **identifiées**

CONTACT(S) PRESSE : Barbara De Cock, professeure de linguistique à l'UCLouvain : 0476 46 30 37, barbara.decock@uclouvain.be

Entre les discours incitant à la haine - des messages qui encouragent publiquement des personnes à discriminer ou à commettre des actes de haine et de violence -, punis par la loi, et de simples opinions, sans jugement de valeur global sur un groupe ciblé, existe une **"zone grise"** que des chercheurs de l'UCLouvain et de la VUB ont étudié, pour le compte d'**Unia**, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances qui lutte contre les discours de haine en ligne.

Barbara De Cock, chercheuse à l'Institut langage et communication de l'UCLouvain s'est penchée sur **les messages postés sur Twitter et Facebook par tous les partis belges siégeant au Parlement**, du 26 janvier au 26 février 2019 (période non-électorale) et du 26 avril au 26 mai (campagne électorale). Pour chacun d'entre eux, elle a sélectionné, tant côté FR que NL, quatre comptes : le général, celui du président, et deux comptes de membres importants ayant un lien avec les thématiques traitées par Unia, comme la discrimination.

*"Notre recherche s'est concentrée sur les **discours** qui créent de manière implicite ou explicite une **représentation dévalorisante voire menaçante d'un groupe social donné, justifiant potentiellement la discrimination ou la haine envers ce groupe**", détaille Barbara De Cock.*

Résultats ? Les messages contiennent peu d'incitations claires à la haine, mais se basent surtout sur un **langage implicite et indirect**. *"Ils suggèrent plus qu'ils n'affirment que certains groupes représentent un problème voire un danger"*, note la chercheuse UCLouvain. Dans ces messages, **plusieurs stratégies** sont employées.

- **Association à des actions négatives.** Ex. : Yasmine Dehaene (PP) sur Facebook : *"Vente de drogue à chaque coin de rue (...) les logements où vous ne trouvez plus un nom européen"*. La juxtaposition de ces informations invite à faire le lien entre la vente de drogue et les non-Européens ;
- **Disqualification des discours** adverses. Ex. : *"La gauche nous surprendra toujours en faisant preuve d'une créativité à toute épreuve pour justifier ces chiffres (...) en vue de séduire un électorat communautaire à qui elle doit tant"*, a posté sur Facebook le compte officiel des Listes Destexhe ;
- **Emploi de pronoms.** Ex. : Yasmine Dehaene (PP) sur Facebook : *"les quartiers où on nous chasse"*. Qui se cache derrière le "on" et le "nous" ? Et le choix du verbe "chasser" évoque l'idée d'une action intentionnelle agressive.

Y a-t-il plus de messages de "zone grise" dans le nord ou dans le sud du pays ? *"Il y en a eu plus en Flandre parce qu'il y a plus de tweets de manière générale pour la période sélectionnée"*, répond la linguiste. Côté francophone, ces messages sont **majoritairement produits** par des **candidat.e.s des Listes Destexhe et du Parti Populaire**. Côté néerlandophone, les messages de la "zone grise" proviennent du **Vlaams Belang**, et dans un nombre limité de cas, de la N-VA. La conclusion, pour Barbara De Cock : *"On trouve peu de messages de 'zone grise' chez les personnalités politiques proéminentes. Il semble qu'elles ont conscience des limites juridiques qui existent."*